

> Résumé

L'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) contient, à l'annexe 2.5, aux fins de protéger l'environnement, une interdiction totale d'employer des herbicides sur les routes, les chemins et les places et à leurs abords. Cette interdiction s'applique aux communes depuis 1986 et aux particuliers depuis 2001. La présente étude a été lancée pour faire le point sur la mise en œuvre de l'interdiction et fournir la base d'un monitoring dans les quatre domaines suivants: emploi d'herbicides par les services d'entretien des communes, emploi par les particuliers, marché et commerce d'herbicides et conséquences sur les eaux souterraines.

Sur les 218 communes suisses qui ont participé au sondage électronique, 61 % ont totalement abandonné l'emploi d'herbicides et 20 % en partie seulement. Le nombre des responsables d'entretien qui renoncent chaque année à utiliser des herbicides ne cesse d'augmenter depuis 10 ans. L'ancienneté dans le service n'a aucune incidence sur l'emploi ou non des herbicides. Autre aspect: les Suisses romands renoncent moins à l'emploi d'herbicides bien que l'interdiction y trouve une plus grande approbation (81 %) qu'en Suisse allemande (60 %).

Sur les 136 propriétaires de jardins privés, 53 % n'ont jamais entendu parler d'une interdiction d'employer des herbicides. Le non-emploi d'herbicides dépend plus de l'opinion de la personne que de ses connaissances. De plus, le mot «herbicides» n'est souvent même pas compris.

Les chiffres fournis par l'OFAG sur le commerce des herbicides en Suisse indiquent que les ventes de produits aux particuliers représentaient en 2008 un total de près de 100 tonnes de substances actives.

Les données de l'observation nationale des eaux souterraines (NAQUA) n'ont pas permis de déterminer si l'emploi d'herbicides pour l'usage privé avait une influence très nette sur la qualité de l'eau. NAQUA n'est en effet pas conçu comme un réseau de mesure des émissions et ne permet donc que des conclusions indicatives sur les sources de données.

Un groupe d'experts a élaboré des recommandations pour les cimetières parce que le bâti y limite fortement la lutte mécanique contre les mauvaises herbes et que près de 50 % des communes y emploient encore des herbicides. Il préconise de mieux faire connaître les potentiels des grands cimetières auprès des organes politiques décideurs, d'y élaborer des plans de développement et d'entretien et de favoriser au moyen de formations la prise de conscience à propos de l'utilisation des pesticides et d'améliorer la compétence méthodologique des exécutants.

Les résultats montrent qu'il est possible de ne plus employer d'herbicides dans l'entretien des routes, des chemins et des places. Un nombre croissant de communes travaille d'ailleurs sans ces produits; il suffit que les exécutants aient les connaissances spécifiques nécessaires. L'offre de formation et de conseils pratiques soutenue par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a beaucoup contribué à la mise en œuvre de l'interdiction par les responsables de l'entretien dans les communes. Une nouvelle étude doit être menée dans 5 ans pour suivre les progrès.